

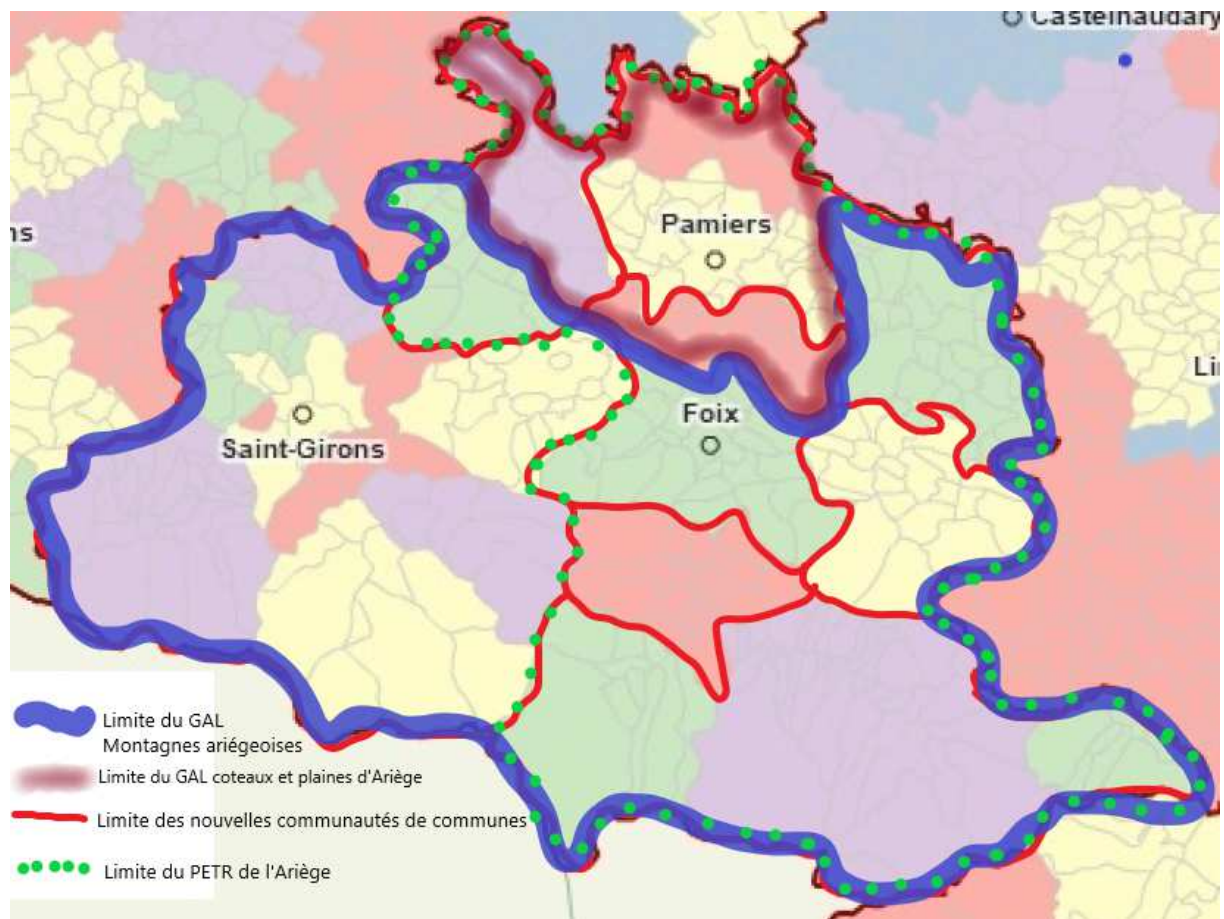
Sommaire

Introduction.....	2
Un peu d'histoire – Le territoire.....	2
La structure porteuse	3
Chapitre 1 : Finalité, Méthode et organisation de l'évaluation	4
1 - Objectifs, indicateurs et questions évaluatives.....	4
1.1.2 - questions évaluatives, critères et indicateurs ou que veut-on évaluer ?	5
1.2 – Outils, moyens, calendrier de la démarche d'évaluation.....	8
Chapitre 2 : ANALYSE.....	11
2.1 Analyse de la stratégie, de l'avancée de la programmation et de la valeur ajoutée LEADER.....	11
2.1.1 – Rappel de la stratégie du GAL Plaine et coteaux d'Ariège	11
2.1.2 - Niveau de réalisation du programme	13
2.1.3 – Analyse et pertinence de la stratégie	18
2.1.4 – Impact et valeur ajoutée de leader	24
2.2 – Analyse des moyens mis en œuvre et du fonctionnement.....	30
2.2 .1 - L'information, la communication, la mobilisation	30
2.2.2 - L'animation, l'accompagnement des porteurs de projets, l'instruction des dossiers	35
2.2.3 - Gouvernance : Le comité de programmation, la sélection	40
2.2.4 – Lisibilité, gestion du programme	45

INTRODUCTION

UN PEU D'HISTOIRE – LE TERRITOIRE

Le périmètre du GAL Plaine et coteaux d'Ariège compte 66 communes et 54 294 habitants (chiffre 2010). Ce territoire au Nord du département, est la porte d'entrée de l'Ariège. Il est sous l'influence de l'aire toulousaine, très bien connecté (A66, TER), en forte dynamique démographique et entrepreneuriale, mais avec un risque de fragilité (spécialisation du secteur l'industriel, extension de l'urbanisation,...) et des potentiels encore sous-exploités (services, culture, tourisme,...). Au dépôt de la candidature il était composé de 4 communautés de communes. Suite aux fusions il en compte aujourd'hui 3 dont 2 partiellement : la partie Est de la communauté de communes Arize Lèze et le Nord de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes. La notion géographique de plaine et coteaux aurait pu amener la région autour de Mirepoix à intégrer ce GAL, mais il avait déjà des habitudes de travail sur des LEADER précédents avec les régions des montagnes ariégeoises.



La candidature du territoire Plaine et coteaux d'Ariège a été sélectionnée en 2015 par la Région Midi-Pyrénées (aujourd'hui Occitanie – Pyrénées-Méditerranée), autorité de gestion des fonds européens, à l'issue d'un appel à projets avec 21 autres territoires. Pour ce territoire il s'agissait d'une première candidature.

Dans ce programme, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a été doté d'un budget 69,29 millions d'euros pour Midi-Pyrénées contre 30 millions d'euros sur la précédente génération.

Le GAL Plaine et coteaux d'Ariège s'est vu allouer une première enveloppe financière de 2 010 000 € (FEADER) ; Suite au dépôt d'une demande de dotation complémentaire, fin 2018 le GAL s'est vu attribuer 600 000 € supplémentaires, ce qui porte l'ensemble des crédits à 2 610 000 €.

LA STRUCTURE PORTEUSE

La structure porteuse du GAL Plaine et coteaux d'Ariège a évolué depuis la préparation et le dépôt de la candidature en raison de l'évolution des structures suite aux lois relatives à l'organisation territoriale et notamment la disparition des Pays et la création des PETR.

La structure porteuse était au départ, le Pays d'Ariège Pyrénées, dans la continuité des dispositifs LEADER précédents jusqu'au 1^{er} mars 2016, date de reprise des animateurs de Pays par le PETR d'Ariège (1,5 ETP). Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ariégeois créé le 5 mars 2015 s'est substitué aux trois pays de Foix-Haute Ariège, des Pyrénées cathares et des Portes Ariège-Pyrénées. Il est la structure porteuse du GAL Plaine et coteaux d'Ariège depuis.

Au regard des évolutions de structures en cours à l'époque, la préparation de la candidature a été le fruit d'un travail collectif associant les techniciens et animateurs de l'association Pays d'Ariège Pyrénées, l'association Portes d'Ariège Pyrénées mais aussi du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises, du SCOT et des cofinanceurs (Conseil Départemental, Région, services de la Préfecture.

Analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

Atouts	Faiblesses
Un territoire qui vit sa première démarche LEADER : accès à de nouveaux financements, stratégie territoriale, ...	Un territoire qui vit sa première démarche LEADER : pas de réseau constitué, temps d'appropriation de la démarche, ... 2 intercommunalités à cheval sur les 2 GAL
Opportunités	Menaces
La gestion des 2 GAL par le PETR Une enveloppe complémentaire attribuée fin 2018	Une évolution importante de la structuration du territoire (fusion de communautés de communes) depuis le dépôt de la candidature.

CHAPITRE 1 : FINALITE, METHODE ET ORGANISATION DE L'EVALUATION

1 - OBJECTIFS, INDICATEURS ET QUESTIONS EVALUATIVES

1.1.1- OBJECTIFS DE L'EVALUATION OU POURQUOI EVALUER ?

Évaluer un projet c'est comparer ses résultats (incidences immédiates) et ses impacts (effets à moyen et long termes) par rapport aux objectifs poursuivis et aux moyens mis en oeuvre.

Il s'agit ici d'un temps de réflexion et d'échange avec les acteurs du dispositif (comité de programmation, porteurs de projets, techniciens, co-financeurs) pour analyser le travail réalisé jusqu'à fin 2018 et prévoir un plan d'actions pour la suite de la programmation.

L'évaluation du programme LEADER à mi-parcours a plusieurs objectifs :

- ☞ **Elle répond à une exigence communautaire.** Le règlement européen 1303/2013 prévoit, aux articles 33 et 34, la mise en place par le comité de programmation de mécanismes de suivi, de gestion et d'évaluation. Cela consiste à rendre compte des actions entreprises grâce aux financements européens, nationaux et régionaux. Outre l'évaluation obligatoire de la stratégie DLAL (Développement Local portée par des Acteurs Locaux), les lignes directrices recommandent de réaliser au niveau local une évaluation centrée sur la valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL. **OBLIGATION REGLEMENTAIRE**

- ☞ **Elle permet de prendre du recul**, de s'arrêter pour avoir une vision de l'avancée du programme à un instant «T» et porter une analyse fine sur sa mise en œuvre et sur le fond du programme. Elle doit permettre, de partager cette analyse au sein du comité de programmation pour réorienter, réajuster, poursuivre si besoin la stratégie et les moyens mis en œuvre et améliorer les pratiques. Il s'agit à la fois d'apporter des éléments de compréhension sur les points forts, points faibles, l'avancement par rapport à l'atteinte des cibles et objectifs de la Stratégie Locale de Développement mais aussi d'identifier les marges de manœuvre possibles et les actions à engager. **REFLEXION.**

- ☞ **Elle permet de piloter et améliorer au mieux ou réorienter la stratégie du GAL et l'organisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre du dispositif** afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, d'améliorer le fonctionnement, et d'optimiser l'attribution et la consommation des crédits Leader au regard notamment de l'attribution de l'enveloppe réservataire. Elle peut ainsi permettre de réajuster la maquette financière le cas échéant, de convenir d'un plan d'actions adapté aux besoins identifiés pour la poursuite de la programmation : **DECISION**

- ☞ Elle doit permettre **d'alimenter l'évaluation régionale.** L'évaluation à mi-parcours du GAL HVA s'inscrit dans la dynamique régionale d'évaluation du programme LEADER. Dans ce cadre, elle

permet également de faire remonter les problématiques auprès de l'autorité de gestion et des différents partenaires concernant la mise en œuvre du dispositif. **CONTRIBUTION.**

1.1.2 - QUESTIONS EVALUATIVES, CRITERES ET INDICATEURS OU QUE VEUT-ON EVALUER ?

L'évaluation à mi-parcours du GAL Montagnes ariégeoises s'est organisée sur la base :

- des Indicateurs et questions évaluatives mentionnés dans la grille évaluative commune fournie et demandée par l'autorité de gestion
- des questions évaluatives spécifiques au GAL et des indicateurs de résultats et mentionnés dans les fiches-actions

Les indicateurs et questions évaluatives mentionnés dans la grille évaluative commune

Nous ne détaillons pas ici le détail des indicateurs mentionnés dans la grille (voir grille remplie).

Une première série de questions évaluatives relatives à : « **Comment le programme LEADER est-il mis en œuvre sur le territoire du GAL Montagnes ariégeoises ?** »

L'ingénierie et l'animation LEADER, est-elle adaptée ?

- Les moyens mobilisés sont-ils suffisants ?
- Quels sont les apports de l'équipe technique du GAL aux porteurs de projets ?
- Quelle est l'efficacité de l'accompagnement aux porteurs de projets ?
- Les relais sur le territoire sont-ils mobilisés ?
- Quelles sont les actions effectuées pour l'émergence de projets ?

La communication sur le programme est-elle adaptée ?

- Efficacité de la communication pour l'émergence des projets ?
- Efficacité de la communication pédagogique sur la procédure ?
- Efficacité de la communication pour la valorisation des projets ?
- Efficacité de la communication pour la valorisation du programme ?

Le mode de gouvernance spécifique à LEADER est-il efficace ? Le GAL assure t'il efficacement le pilotage de la stratégie de développement local ?

- L'implication des membres du comité de programmation est-elle réelle ? (participation – implication – relais...)
- Le partenariat public-privé est-il efficace ? (apports – motivations des membres...)
- La procédure de sélection des dossiers est-elle transparente et non discriminatoire ? (utilisation et perception de la grille de sélection – prévention des conflits d'intérêts)

Le programme est-il lisible pour ses parties prenantes et la procédure de gestion est-elle efficace ?

- Efficacité des moyens mis à disposition pour accompagner les porteurs de projets dans la gestion des dossiers ? (niveau de satisfaction)
- Acceptabilité des délais de procédure de gestion des dossiers ? (analyse des délais et causes)
- Importance de l'impact et des conséquences négatives du retard de mise en œuvre du programme sur les projets et porteurs de projets ?

Une deuxième série de questions évaluatives portent sur la valeur ajoutée de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement sur le territoire à partir d'une analyse globale des projets soutenus.

La typologie des projets programmés correspond-elle aux attentes de la stratégie ?

- Le nombre et montant des projets programmés sont-ils satisfaisants ?
- Les projets soutenus concernent-ils autant des opérations publiques que privées ?
- Les projets soutenus concernent-ils autant des investissements matériels qu'immatériels ?
- Les projets soutenus concernent-ils des secteurs d'activité variés (prévus dans la stratégie) ?

La programmation reflète-t-elle une intégration territoriale de la stratégie ?

- Les projets ont un rayonnement territorial supra communal ?
- La répartition territoriale des projets est-elle équilibrée ?

LEADER a-t-il permis la mise en place de partenariats, la mise en réseau d'acteurs, le financement de projets multisectoriels ?

LEADER a-t-il permis d'accompagner des projets innovants ?

LEADER a-t-il un impact sur l'emploi (création/maintien) ?

L'apport de LEADER a-t-il un effet sur la qualité des projets ?

- Les projets se seraient-ils réalisés sans LEADER ?
- Type d'apport ?

La stratégie et la mise en œuvre du dispositif est-elle en cohérence avec les autres financements publics ?

- Y a-t-il une complémentarité avec les dispositifs de financements et contrats territoriaux existants ? (co-financements)

La coopération est-elle adaptée ?

- Les moyens mobilisés sont-ils suffisants ?
- Les acteurs sont-ils mobilisés ?

Les questions évaluatives spécifiques au GAL Plaine et coteaux d'Ariège et des indicateurs de résultats et mentionnés dans les fiches-actions

N°1 : Renforcer la vocation économique du territoire

Questions évaluatives :

- Dans quelle mesure il y a-t-il eu soutien aux zones d'activités ?
- Dans quelle mesure il y a-t-il eu soutien à l'ESS et aux productions locales ?

Indicateurs de résultats :

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'études réalisées

- Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre
- Nombre d'emplois maintenus/créés

N°2 : Accélérer la transition écologique et énergétique

Questions évaluatives :

- Dans quelle mesure les projets participent à la maîtrise de l'énergie ?
- Dans quelle mesure les projets participent à la gestion de l'environnement ?

Indicateurs de résultats :

- Nombre de projets
- Nombre d'emplois créés et/ou maintenus
- Accompagnements par l'information

N°3 : Valoriser le patrimoine et orienter le territoire vers un tourisme de proximité

Questions évaluatives :

- Dans quelle mesure l'offre s'est-elle professionnalisée ?
- Le projet contribue-t-il à la valorisation des ressources naturelles et au développement des actions liant environnement et tourisme ?

Indicateurs de résultats :

- Nombre de projets
- Nombre de projets d'investissement
- Nombre d'emplois maintenus/créés

N°4 : Accéder à un parcours de vie cohérent

Questions évaluatives :

- Dans quelle mesure la vocation culturelle et la vocation sociale ont été valorisées ?
- Dans quelle mesure les projets intègrent-ils les transitions, notamment la mobilité ?

Indicateurs de résultats :

- Nombre de projets réalisés
- Nombre d'études / schémas
- Nombre de services et d'équipements créés
- Nombre d'évènements culturels
- Nombre d'emplois maintenus/créés

N°5 : Sensibilisation et diffusion des connaissances liées aux thématiques du GAL dont celles transversales du Développement Durable

Question évaluative :

- Le dispositif LEADER mis en œuvre par le GAL a-t'il contribué à sensibiliser et diffuser les connaissances liées aux thématiques du GAL

Indicateurs de résultats :

- Nombre de dossiers programmés
- Nombre de stagiaires
- Nombre de projets développés par la sensibilisation

N° 6. Coopération interterritoriale et transnationale

Questions évaluatives

- Le dispositif LEADER mis en œuvre par le GAL a-t'il contribué à développer des relations partenariales avec d'autres territoires (GAL)

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets et Nombre de réalisation d'opérations communes
- Nombre d'emplois créés, maintenus
- Nombre d'acteurs/structures mis(es) en réseaux

1.2 – OUTILS, MOYENS, CALENDRIER DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION.

Le recueil des données pour réaliser l'évaluation sont nombreux et variés d'ordre à la fois quantitatif et qualitatif.

Les tableaux demandés par l'autorité de gestion

- Tableau de suivi des porteurs de projet
- Tableau de suivi des projets
- Tableau de suivi financier

Les outils ou documents du GAL

- Tableaux de suivi de programmation : avancement de la maquette
- Tableau des Indicateurs des fiches actions avec les niveaux cibles
- Grilles de sélection des projets (aspect innovant, partenarial...)
- Dossier de demande d'enveloppe réservataire
- Tableau date des comités de programmation et nombre d'opérations programmées
- La carte des réalisations

Des entretiens, enquête en ligne, réunions

Ceci afin d'apporter des éléments qualitatifs et la vision des acteurs du GAL.

- Des **entretiens approfondis** ont été réalisés auprès des **membres du comité de programmation** (dont avec le président du GAL) sur la **base du questionnaire transmis par la**

région, auquel certaines questions ont été ajoutées. Le questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres du comité de programmation.

Il y a eu **10 réponses** : 5 membres du collège public – 5 membres du collège privé.

- **Un questionnaire en ligne diffusé auprès de l'ensemble des porteurs de projet** ayant un dossier programmé. Le questionnaire a été revu, étant donné que la plupart des porteurs de projets n'étaient pas en phase de paiement.

Il y a eu 6 réponses de porteurs de projets pour 8 projets.

- **Une réunion collective avec les porteurs de projet.** Cette réunion s'est déroulée conjointement avec les porteurs de projets du GAL Montagnes ariégeoises, tout en veillant à identifier les contributions de chacun selon les territoires.

Il y a eu 5 porteurs de projets présents pour le GAL Plaines et Coteaux d'Ariège et 3 excusés

- **Des entretiens avec les co-financeurs :**

- o Typhaine Barret pour la Région Occitanie
- o Pierre BEHAEGHEL pour l'Etat
- o Ronan GUIAVARCH pour le Conseil départemental de l'Ariège.

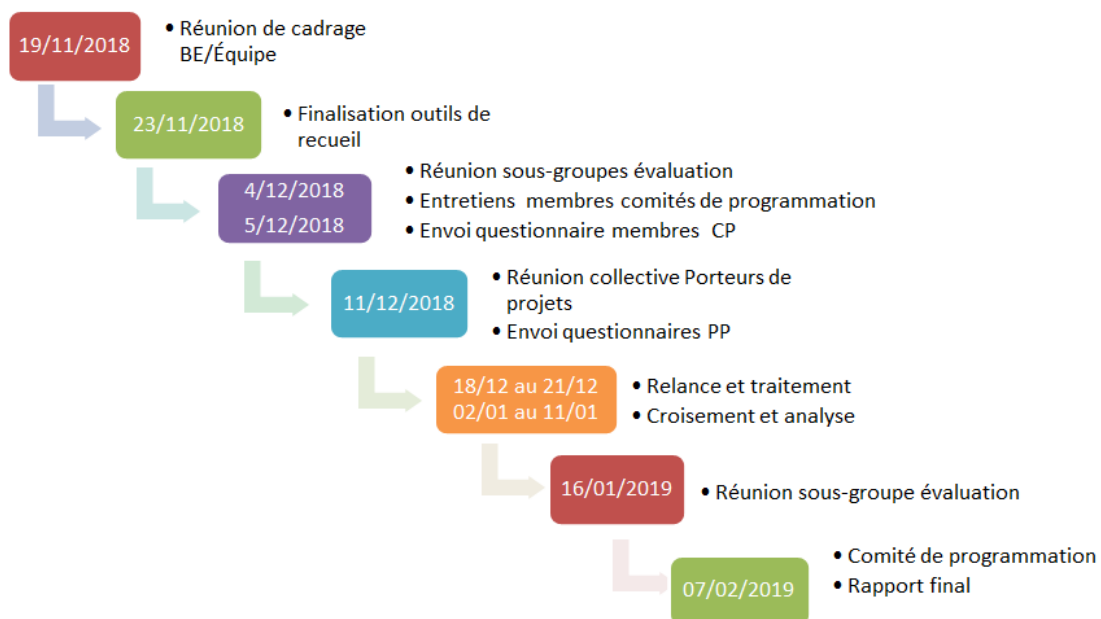
- **Deux réunions de travail avec le sous-groupe évaluation** constitué au sein du comité de programmation du GAL. Sur la base du volontariat, parmi les membres qui le composent, le GAL a proposé la création d'un comité d'évaluation pour valider et/ou corriger les données recueillies et analysées et les compléter.

- **De nombreux échanges avec la coordonnatrice et la gestionnaire du GAL**

Les moyens mobilisés

- **En interne, la coordonnatrice et la gestionnaire du GAL** ont été fortement impliquées et sollicitées par le travail d'évaluation à la fois pour fournir les données, remplir les tableaux, apporter des éléments qualitatifs et appuyer l'organisation pratique.
- Les membres du comité de programmation, les porteurs de projets et les partenaires pour la réponse aux enquêtes et entretiens et participation aux réunions.
- Les consultantes extérieures : Catherine Claustre Latitude.C et Isabelle Farges pour venir en appui à la réalisation de l'évaluation, réaliser les enquêtes, entretiens et réunions, apporter un regard extérieur et des préconisations.

Le calendrier de l'intervention du bureau d'étude



CHAPITRE 2 : ANALYSE

2.1 ANALYSE DE LA STRATEGIE, DE L'AVANCEE DE LA PROGRAMMATION ET DE LA VALEUR AJOUTEE LEADER

2.1.1 – RAPPEL DE LA STRATEGIE DU GAL PLAINE ET COTEAUX D'ARIEGE

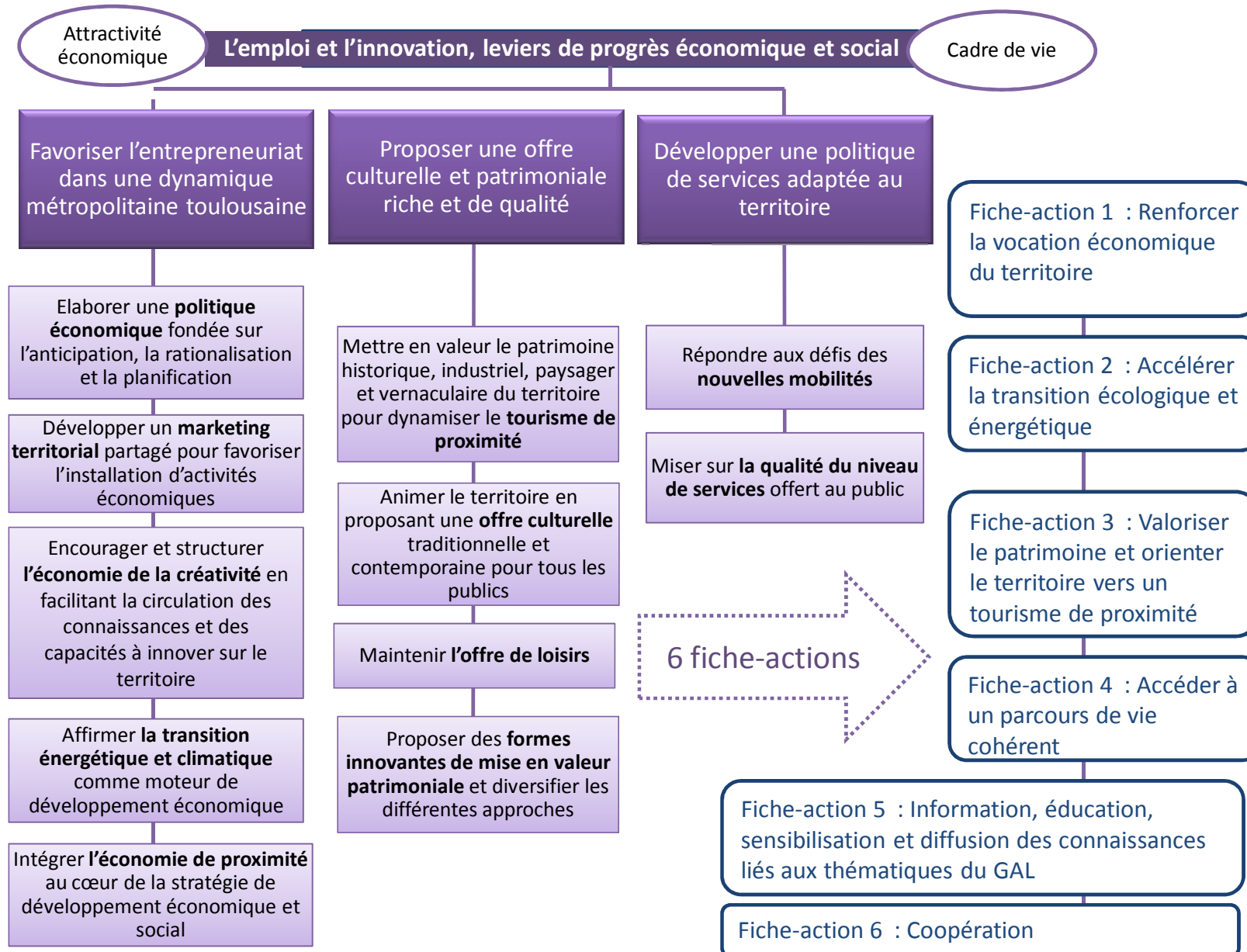
La stratégie du GAL cible prioritairement « **l'emploi et l'innovation comme des leviers de progrès économique et social** », en souhaitant répondre à deux grands enjeux pour le territoire : l'attractivité économique et le cadre de vie (voir schéma ci-contre)

La stratégie affichée par le GAL Plaine et coteaux d'Ariège se décline en **7 fiches actions** dans lesquelles doivent s'inscrire les projets. Chaque fiche action est dotée d'une enveloppe, d'un montant de FEADER en fonction des potentiels et enjeux de chacune d'entre elles.

FICHE ACTION	Enveloppe FEADER (part fixe) Maquette initiale	Répartition en %	Enveloppe FEADER pour demande complémentaire	Répartition en %
FA 1 – Renforcer la vocation économique du territoire	500 000 €	25 %	500 000 €	19 %
FA 2 - Accélérer la transition écologique et énergétique	226 000 €	11 %	226 000 €	9 %
FA 3 - Valoriser le patrimoine et orienter le territoire vers un tourisme de proximité	250 000 €	12 %	250 000 €	9 %
FA 4 – Accéder à un parcours de vie cohérent	484 000 €	24 %	1 100 000 €	42 %
FA 5 - Sensibilisation et diffusion des connaissances liées aux thématiques du GAL	90 000 €	5 %	45 000 €	2 %
FA 6 - Coopération interterritoriale et transnationale	100 000 €	5 %	140 000 €	5 %
FA 7 - Animation et gestion du GAL Plaine et coteaux de l'Ariège	360 000 €	18 %	360 000 €	14 %
TOTAL	2 010 000 €		2 621 000 €	

L'enveloppe obtenue après la demande complémentaire est de 2 610 000 € (soit un écart de 11 000 € par rapport à la demande). La répartition reste indicative, elle est à valider en comité de programmation.

L'affectation de l'enveloppe complémentaire oriente fortement la stratégie autour de la réponse aux besoins en services de la population croissante de ce territoire en expansion.



2.1.2 - NIVEAU DE REALISATION DU PROGRAMME

Un niveau de réalisation qui dépasse les objectifs d'engagement même s'il y a peu de projets

Le taux de programmation fin 2018 est de **34 % de l'enveloppe initiale** pour un montant total de **692 360 € de FEADER** hors animation. Avec les dossiers « Animation et gestion du GAL », on arrive à 38% de l'enveloppe et 759 868 € de FEADER. Le minimum d'engagement en 2018 était fixé à 30%.

La progression de la consommation est régulièrement, et si 2016 a été une année de mise en route pour ce nouveau GAL, avec un seul dossier programmé, son montant maximum a permis d'engager le programme.

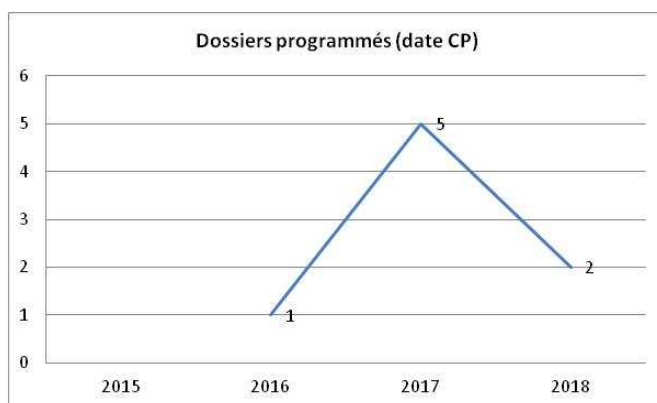
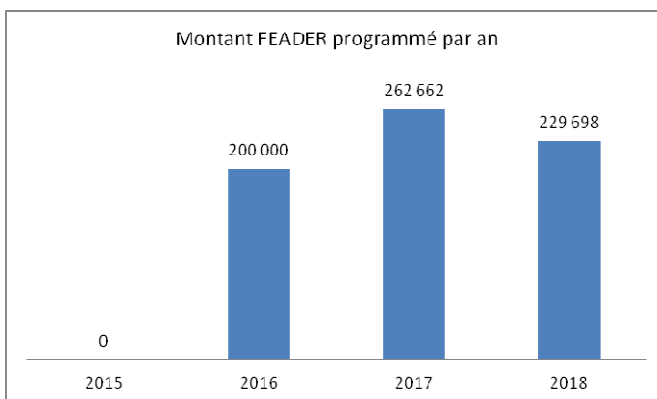
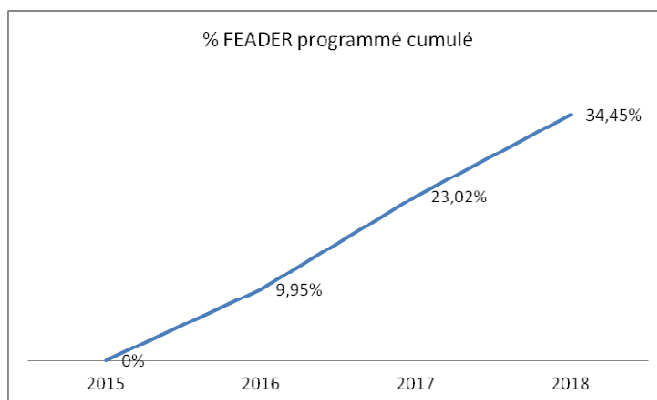
Si la consommation du FEADER augmente régulièrement, la programmation connaît de forte variation d'une année sur l'autre avec un pic en 2017 (5 projets soutenus). Ce constat est peut-être à rapprocher du manque d'un ½ ETP d'animation pendant 8 mois (voir chapitre sur animation).

Toutefois avec seulement **8 projets programmés** (hors animation), le GAL est loin de son niveau cible de 50 projets hors animation.

Le GAL dispose d'un **portefeuille de 16 projets** dont 8 ont été déposés (récépissé de dépôt au GAL, ce qui ne signifie pas qu'ils soient complets). 11 de ces projets concernent la fiche-action 4 sur « les parcours de vie cohérent » (services, culture,...), 2 sur la coopération, et 1 respectivement sur les fiches-actions n°1 « Economie », n°2 « Transition énergétique » et n°3 « Patrimoine et tourisme »

Ce portefeuille permet d'envisager une accélération de la programmation en 2019.

Aucun dossier n'est soldé fin 2018, ni aucune de demande de paiement réalisée.



Les projets soutenus sont majoritairement publics et matériels

On compte 6 projets publics (75%) pour des investissements matériels contre 2 privés pour des dépenses immatérielles émanant du même porteur de projet (PTCE). En montant **les projets publics représentent 93 % du montant FEADER** attribué. Aucun projet n'émane d'entreprise ou de syndicat professionnel, malgré la volonté initiale de la stratégie de renforcer l'attractivité économique. Toutefois, les projets de d'investissement pour des équipements liés aux services et à la culture sont des atouts pour le maintien et l'accueil d'entreprises et de salariés sur le territoire.

Les communes sont les premières porteuses de projet

- 4 communes
- 1 communauté de communes
- 1 syndicat mixte
- 1 chambre consulaire, compté dans les projets privés

Ce manque de projets privés peut s'expliquer par la nouveauté du programme sur ce territoire et à la plus grande difficulté pour les porteurs de projet privé de monter ces opérations. Les collectivités territoriales ont une expérience dans le montage de demande de financement, et arrivent plus facilement à mobiliser les cofinancements, et peut-être aussi un meilleur accès à l'information. Pour la suite du programme il faut s'interroger sur l'accès des porteurs de projets privés au dispositif LEADER que l'on retrouvera dans le chapitre consacré aux moyens mis en œuvre.

- La capacité à mobiliser les porteurs de projets privés et plus particulièrement dans de « nouveaux réseaux »
- L'information, la communication
- Le besoin d'accompagnement renforcé pour le montage des dossiers concernant certains porteurs de projets privés.
- Les problèmes de trésorerie

Les services et la culture, principaux secteur d'activités concernés par les projets

Sur les 8 projets

- la moitié des projets (soit 4) concerne les services et la culture : hôtel des arts, cantine et équipements de loisirs pour l'enfance, maison de santé
- 1 concerne l'économie (pôle d'innovation économique Fab Lab,...), 2 le secteur agricole (accompagnement sur la gouvernance alimentaire)
- 1 concerne le tourisme et l'environnement. Il s'agit de l'aménagement des berges d'un lac préalable à son aménagement touristique.

LEADER est très majoritairement mobilisé pour des investissements publics sur les services et l'économie, ce qui peut correspondre aux besoins du territoire (population en augmentation, besoin de diversification de l'économie,...), mais aussi à une réduction d'autres financements pour ce type de projets.

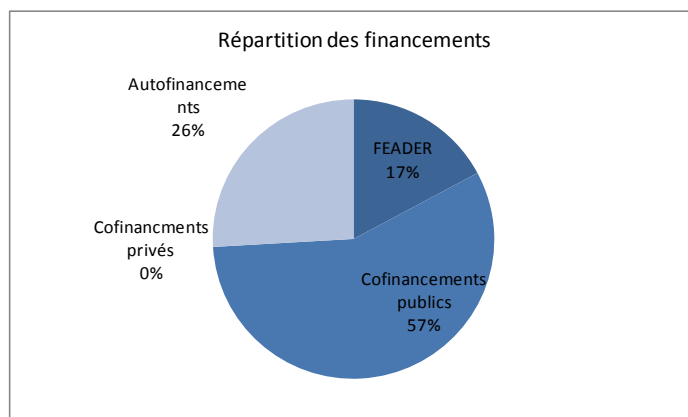
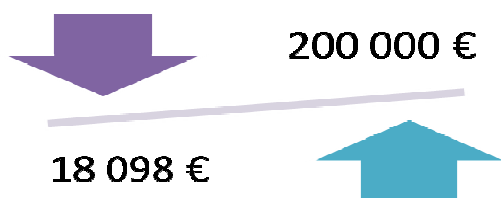
Des projets répondant à la stratégie mais non programmés à LEADER

On compte 16 projets étudiés par le GAL qui étaient éligibles mais n'ont pas eu de suite car (cf tableau suivi porteurs de projet) :

- manque de contreparties publiques
- n'atteint pas le seuil plancher (10 000 €)
- pas de prise en compte du bénévolat
- les délais sont trop courts

Le montant total des aides publiques attribuées est de près de 3 millions d'€ (2 978 554 €) hors animation.

Avec 2 286 193 € les cofinancements publics représentent 57% du coût total des projets programmés (hors animation).



Un faible taux d'optimisation du FEADER : 17% contre 48% autorisé

Le coût moyen d'une opération est de 487 410 €, pour une aide LEADER moyenne de 86 545 € (hors animation), soit 17 %, très inférieur au taux maximum autorisé de 48 %, ceci est dû principalement à l'application du plafond pour 3 dossiers de coût d'investissement très élevé (de 418 000€ à 1 651 800€). Sur ce GAL, sauf pour les porteurs privés, la part LEADER est appelée pour conforter les montages financiers suite à des décisions préalables sur des projets. LEADER permet toutefois à ces derniers d'être travailler avec qualité, plus finement sur les contenus, de les réaliser avec plus de qualification, finitions, et de respect technique de la transition énergétique, climatique.

L'aide LEADER varie de 18 098 € à 200 000 €. 5 projets se sont vus programmer une aide LEADER inférieure à 50 000 euros et 3 opérations ont obtenu les aides maximales (plafond des fiches-actions concernées de 130 000 € et 200 000 €) : le Fab Lab de la vallée du Lèze, la maison médicale et l'Hôtel des arts. Le projet le moins doté correspondant à des dépenses immatérielles (PTCE gouvernance alimentaire en 2016).

ANALYSE AFOM DE LA PROGRAMMATION

Atouts	Faiblesses
<p>Un niveau de programmation de 38% soit 759 868 € ou 34% et 692 360 € hors animation, qui répond aux exigences (niveau cible 30%)</p> <p>Un rythme de consommation de l'enveloppe FEADER régulier.</p> <p>Un portefeuille de projets qui permet d'envisager une accélération de la programmation en 2019</p> <p>Une programmation qui favorise l'investissement dans des projets publics qui peuvent être structurants</p> <p>Des contacts noués pour un projet de coopération...</p> <p>Des montants d'aides FEADER plutôt élevés (moyenne de 86 545 €, et 2 projets au montant plafond de 200 000 €)</p>	<p>Un nombre de dossiers programmés qui reste faible par rapport au niveau cible (8 sur 50 hors animation) et varie fortement d'une année sur l'autre.</p> <p>Des fiches-actions qui ne sont pas encore mobilisées : sensibilisation aux thématiques du GAL et transition énergétique et climatique, alors que c'est un enjeu perçu comme important et pertinent à développer dans LEADER</p> <p>Une programmation qui laisse peu de place aux projets privés et à l'immatériel (93% du FEADER programmés pour de projets publics d'investissement matériel)</p> <p>Aucun dossier soldé</p> <p>Une faible optimisation des financements LEADER (17 % contre 48% autorisé)</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'enveloppe complémentaire pour réajuster et rééquilibrer les différents axes de la stratégie</p>	<p>Capacité à mobiliser de nouveaux acteurs, notamment privés (hors « institutionnels »)</p> <p>Ne pas rattraper le retard de programmation et décourager les porteurs de projets</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR LA STRATEGIE ET LA PROGRAMMATION

Question évaluative : Quel est le type des projets soutenus ?

Le nombre et montant des projets programmés sont satisfaisants



Les projets soutenus concernent autant des opérations publiques que privées



Les projets soutenus concernent autant des investissements matériels qu'immatériels



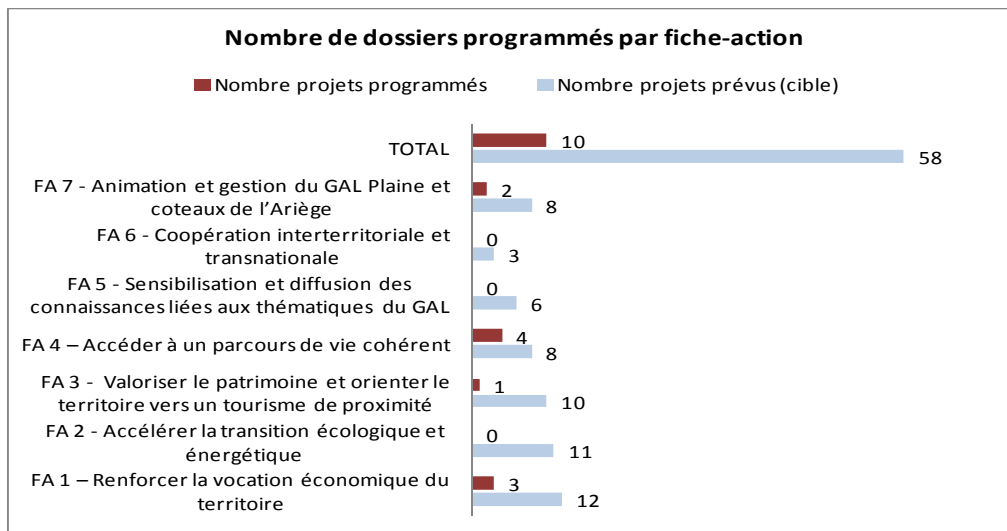
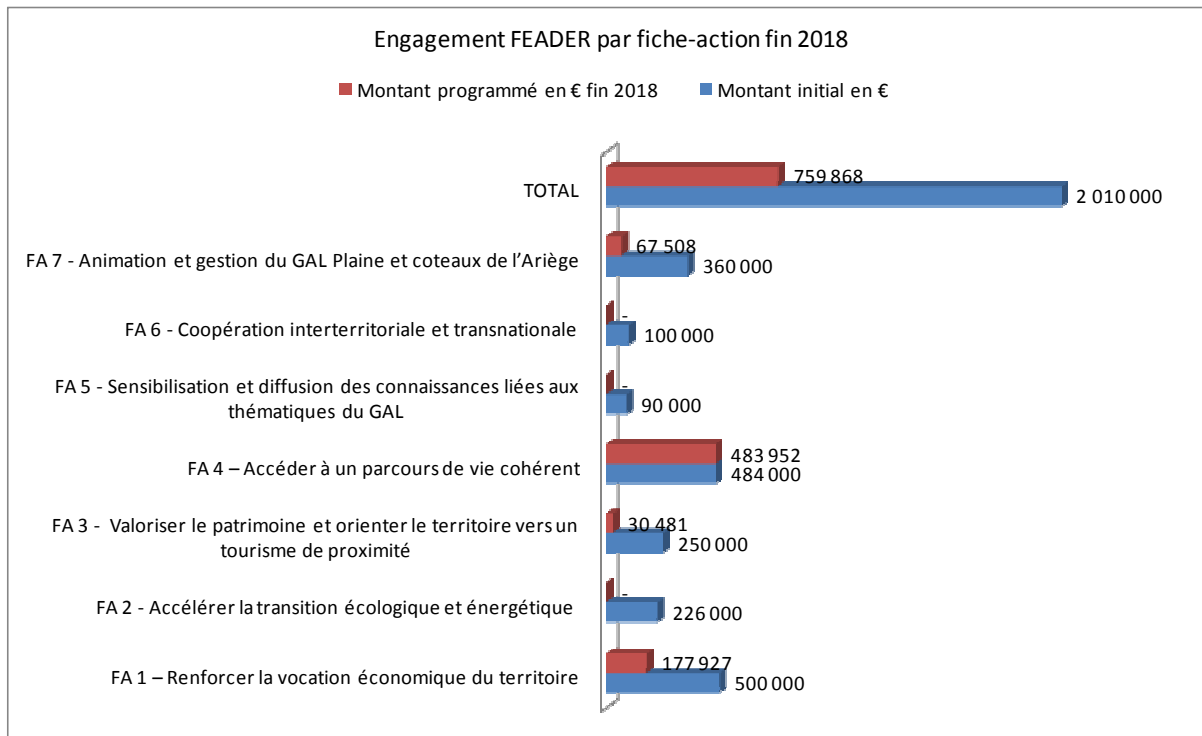
Les projets soutenus concernent des secteurs d'activité variés

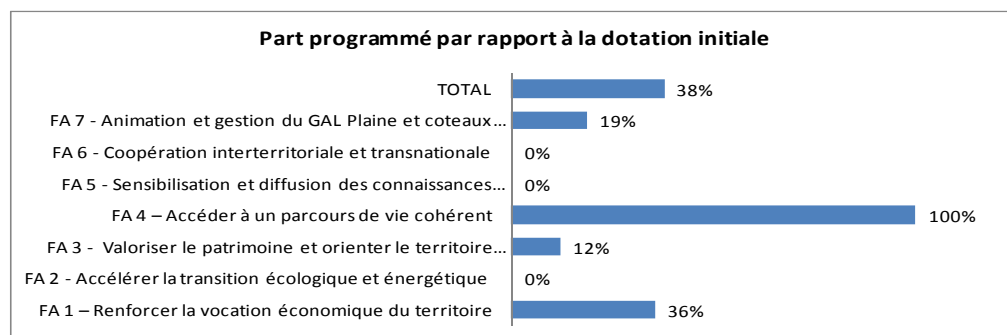


2.1.3 – ANALYSE ET PERTINENCE DE LA STRATEGIE

Disparités de consommation et de projets selon les mesures ou fiches-actions

On constate que seules 4 fiches-actions sur 7, dont celle pour l'animation et la gestion, ont été utilisées.





La fiche-action n°4 « Accéder à un parcours de vie cohérent » qui concerne les services et la culture, était parmi les mieux dotée (2^{ème} place), a été la plus consommée et l'enveloppe est presque totalement dépensée à la fin 2018 avec 4 projets. Le portefeuille de projet concerne également majoritairement cette mesure.

La fiche-action n°1 « Renforcer la vocation économique du territoire » qui était la plus dotée arrive en 2^{ème} place en terme de consommation (un peu plus 1/3), avec 3 projets. Un autre projet est prévu.

La troisième fiche utilisée est la n°3 « Valoriser le patrimoine et orienter le territoire vers un tourisme de proximité » à hauteur de 12% pour 1 projet. Un projet est en cours de configuration.

Aucun projet n'a été déposé sur la mesure n°2 concernant la transition écologique et énergétique, alors même qu'elle suscite de fortes attentes de la part d'acteurs du territoire. Un projet est en cours d'étude sur ce thème.

De même la mesure n° 5 sur la sensibilisation et diffusion des connaissances liées aux thématiques du GAL, n' a pas été sollicité, alors qu'elle peut permettre de sensibiliser et d'impulser des dynamiques sur des thèmes sur lesquels les acteurs ne sont pas encore prêts ou organisés.

Aucun projet de coopération n'a été programmé mais des contacts sont noués.

Le projet interterritorial impliquant le GAL du Lauragais sur le projet « Aménagement de la descente de l'Hers Vif en canoé kayak, de Gaudiès à Belpech et Calmont » concernant 3 départements (11, 09 et 31), 3 communautés de communes, 2 PETR / GAL, 3 offices de tourisme intercommunaux et la Région Occitanie est en cours d'élaboration.

L'attribution de l'enveloppe complémentaire a permis de revoir l'importance du montant de chacune des fiche-action,

attribuant une somme conséquente (1 100 000 €) sur la mesure concernant les services représentant maintenant plus de 40% de l'enveloppe globale. Cette adaptation montre une volonté de répondre à l'enjeu de la croissance démographique du territoire en renforçant le cadre de vie et les services à la population. Cela correspond au portefeuille des projets majoritairement sur fiche-action.

Si les montants des fiches-actions sur l'économie et la transition énergétique et climatique et aussi sur le tourisme de proximité (FA 1 et FA2 et FA3) n'ont pas changé, leur part a fortement diminué – Ex : 19% au lieu de 25% de l'enveloppe est affecté au renforcement de la vocation économique du territoire.

Une stratégie majoritairement jugée pertinente par les acteurs locaux

L'enquête auprès de membres du comité de programmation montre qu'une majorité d'entre eux considère la stratégie de développement pertinente par rapport aux enjeux du territoire, et apprécie la diversité des thématiques et de porteurs de projets visés par les fiches-actions.

Certains notent toutefois que certains intitulés ne permettent de comprendre ce qui est financé (ex : accéder à un parcours de vie cohérent) ou qu'il est parfois difficile de positionner un projet un peu transversal dans une fiche ou dans une autre (ex : rénovation énergétique d'un bâtiment culturel). Un regret concerne la stratégie de développement elle-même.

La transition écologique et énergétique aurait dû en être le pilier car à l'inverse d'autres projets, elle n'entre pas encore dans l'économie marchande et a ainsi plus de difficulté à être financée. Elle peut-être une véritable innovation. Après affectation de l'enveloppe complémentaire moins de 10% de FEADER y sera consacré.

Sur les 8 projets programmés, ceux qui sont cités comme emblématiques de la stratégie du GAL par les membres du comité de programmation sont l'hôtel des arts de Saverdun (culture et dynamisation du centre bourg), le Fab Lab (ou pôle d'innovation et projet territorial) de la vallée du Lèze, mais aussi le projet de cantine, un petit dossier mais qui a amené une valeur ajoutée. Le dossier de l'aménagement des berges du lac de Saint-Ybars est souvent évoqué, car il a été longuement discuté, et accepté en raison des aménagements touristiques prévus.

Fiches-actions	Questions évaluatives Le dispositif LEADER mis en œuvre par le GAL a-t-il contribué à	Note sur 10 sur la base du traitement des réponses des membres du CP au questionnaire	Commentaires
N°1 : Renforcer la vocation économique du territoire	<p>Dans quelle mesure il y a-t-il eu soutien aux zones d'activités ?</p> <p>Dans quelle mesure il y a-t-il eu soutien à l'ESS et aux productions locales ?</p>	<p>2,5</p> <p>6</p>	<p>3 projets programmés dont 2 concernent des missions de la Chambre d'Agriculture pour le PTCE sur la gouvernance alimentaire. L'autre projet est un Pôle d'innovation, Fab Lab de la vallée du Lèze</p>
N°2 : Accélérer la transition écologique et énergétique	<p>Dans quelle mesure les projets participent à la maîtrise de l'énergie ?</p> <p>Dans quelle mesure les projets participent à la gestion de l'environnement ?</p>	<p>2</p> <p>4</p>	<p>Aucun projet programmé sur la mesure. Toutefois certains projets inscrits sur d'autres fiches-actions ont une dimension écologique (bâtiment culturel en écorénovation).</p>
N°3 : Valoriser le patrimoine et orienter le territoire vers un tourisme de proximité	<p>Sensibiliser et diffuser les connaissances liées aux thématiques du GAL</p> <p>Le projet contribue-t-il à la valorisation des ressources naturelles et au développement des actions liant environnement et tourisme ?</p>	<p>4</p> <p>4</p>	<p>1 seul projet programmé concernant l'aménagement des berges d'un lac dont les aménagements touristiques sont prévus dans une 2ème phase.</p>
N°4 : Accéder à un parcours de vie cohérent	<p>Dans quelle mesure la vocation culturelle et la vocation sociale ont été valorisées ?</p> <p>Dans quelle mesure les projets intègrent-ils les transitions, notamment la mobilité ?</p>	<p>7</p> <p>1,5</p>	<p>Malgré le plus fort taux de programmation et la moitié des projets prévus programmés, les actions mises en place ont un caractère souvent local dont l'impact est faiblement perceptible à l'échelle du territoire.</p>
N°5 : Sensibilisation et diffusion des connaissances liées aux thématiques du GAL dont celles transversales du Développement Durable	<p>Sensibiliser et diffuser les connaissances liées aux thématiques du GAL</p>	<p>2</p>	<p>Aucun projet programmé sur la mesure alors qu'elle peut permettre d'impulser des dynamiques sur des thèmes peu sollicités (transition énergétique et climatique,...)</p>
N° 6 : Coopération Interterritoriale et Transnationale	<p>Développer des relations partenariales avec d'autres territoires (GAL°</p>	<p>2</p>	<p>Aucun projet programmé sur la mesure à ce jour, mais un projet en cours</p>

ANALYSE AFOM DE LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE

Atouts	Faiblesses
<p>La stratégie couvre une grande diversité de domaines d'activités</p> <p>Des projets qui répondent aux besoins grandissants en service de la population (secteur en expansion) et l'enveloppe initiale de la fiche-action concernée totalement consommée</p> <p>Une programmation qui favorise l'investissement dans des projets publics qui peuvent être structurants</p>	<p>... mais se concentre sur les services après l'affectation (provisoire) de l'enveloppe complémentaire. La fiche-action n°4 correspond à + de 40% de l'enveloppe totale.</p> <p>Aucun projet sur les mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de transition énergétique et climatique alors que c'est un enjeu perçu comme important et pertinent pour la stratégie LEADER du territoire - de sensibilisation et de diffusion des connaissances liés aux thématiques du GAL, alors qu'elle pourrait permettre de débloquer des projets sur des axes non utilisés ou sur des projets complexes nécessitant une mise en réseau des acteurs - de coopération même si des contacts sont noués sur pour un projet avec le GAL Lauragais. <p>Un nombre de projets limités sur le renforcement de la vocation économique du territoire, qui est pourtant un enjeu jugé majeur.</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'enveloppe complémentaire pour réajuster et rééquilibrer les différents axes de la stratégie</p> <p>L'opportunité de préciser la stratégie et ses attendus suite à l'évaluation</p>	<p>Capacité à mobiliser de nouveaux acteurs, notamment privés (hors « institutionnels »), notamment sur la vocation économique du territoire ou la transition énergétique et climatique</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE

Question évaluative : La stratégie de développement du GAL est-elle pertinente ?

La stratégie a contribué aux effets attendus (cf. questions évaluatives)



La stratégie répond aux attentes du territoire



Les différentes mesures sont consommées



L'enveloppe complémentaire permet de mieux répondre aux besoins en modulant la stratégie



Tous les projets présentés au GAL et entrant dans la stratégie ont été programmés

PRECONISATIONS SUR LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE

- Valoriser la stratégie et améliorer sa lisibilité (cf. communication)
- Envisager son éventuelle adaptation en revoyant la pertinence de la maquette et la répartition de l'enveloppe complémentaire
- Investir les champs répondant à de nouveaux enjeux (transition énergétique, climatique, mobilité,...)
 - Groupe de travail spécifique
 - Utiliser la fiche « information, sensibilisation »
- Se donner les moyens de consommer les enveloppes sous consommées et l'enveloppe complémentaire
 - Faciliter autant que possible l'obtention des co-financements et les calendriers d'instruction
 - Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets privés (information, soutien, réunions collectives...)
 - Revoir certains critères des fiches-action (ex. plafond, plancher ...)
 - Mobiliser de nouveaux réseaux ou personnes ressources (« non initiés »)
 - Envisager le lancement d'un appel à projet
 - Se doter de moyens spécifiques pour les projets de coopération (groupe de travail thématique, moyens d'animation dédiés...)

2.1.4 – IMPACT ET VALEUR AJOUTEE DE LEADER

Des projets équitablement répartis sur le territoire et à rayonnement intercommunal ou au-delà du GAL. Voir carte.

Des projets ont été programmés sur chacun des EPCI qui composent le GAL : 1 sur la Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varihes.

Sur les 8 projets programmés on compte :

- 4 projets à rayonnement intercommunal : la maison de santé de Varilhes, l'Hôtel des Arts de Saverdun ou encore la cantine et le centre de loisirs de Sainte-Suzanne et le parc de loisirs pour l'enfance et la petite enfance. Ces équipements et services s'adressent à une population qui va au-delà de la commune d'implantation.
- 4 projets dont le rayonnement dépasse l'échelle du GAL : le Fab Lab de la vallée du Lèze, l'aménagement des berges du lac de Saint Ybars et l'accompagnement sur la gouvernance alimentaire. Chacun de ces projets à vocation économique, touristique ou agricole s'adresse à de larges publics.

Les projets ont majoritairement permis la mise en réseau ou les partenariats entre acteurs :

6 des 8 projets favorisent la coopération et le partenariat dont :

- 3 actions de mise en réseau : dossier sur la gouvernance alimentaire, qui prévoit un travail en réseau auprès des producteurs, consommateurs, collectifs ; le Fab Lab de la vallée du Lèze ;
- 2 actions de mutualisations : la cantine et le centre de loisirs de Sainte-Suzanne et le parc de loisirs pour l'enfance et la petite enfance
- 1 action multisectorielle avec l'aménagement des berges du lac de Saint-Ybars pour la valorisation touristique future.

Par ailleurs l'Hôtel des arts a permis une mise en réseau d'associations culturelles de Saverdun, et la maison médicale un regroupement des professionnels concernés.

L'innovation est très présente dans les projets du GAL et considérée comme essentielle, même si elle est de plus en plus difficile à mettre en œuvre

5 projets sur 8 ont été notés innovants : les démarches du PTCE pour la filière agro-alimentaire, le pôle innovation collaborative de la vallée du Lèze, le parc enfance pour ses figurines et jeux spécifiques, et l'Hôtel des arts pour sa démarche collective et sa qualité environnementale de l'immobilier.

Les membres du comité de programmation estiment majoritairement que LEADER facilite la mise en œuvre de projets innovants, même si la définition de l'innovation diffère selon les personnes. Les porteurs de projet quant à eux estiment à plus de 90% que leur projet amène une innovation sur le territoire. Elle est majoritairement d'ordre social. Pour certains, il s'agit d'une opération expérimentale ou d'un projet inexistant sur le territoire ou permettant de nouveaux partenariats.

- Légende :**
- **VILLES**
 - **Tourisme**
11 Montagne - 1 Plaine
 - **Economie / Agriculture**
6 Montagne - 3 Plaine
 - **Service / Parcours de vie**
7 Montagne - 4 Plaine
 - **Transition Energétique**
2 Montagne - 0 Plaine
 - **Projets à Rayonnement**
12 Montagne - 2 Plaine
- 0 — 10 km



Gals Montagnes Ariégeoises (26) / Plaines et Coteaux d'Ariège (8) –Evaluation mi-parcours LEADER 2014-2020

L'innovation est un critère fondamental de LEADER, c'est un acquis historique, auquel les acteurs du territoire sont attachés.

Pour certains porteurs de projets, LEADER devrait soutenir des projets qui ne rentrent pas dans des financements classiques, il devrait faciliter encore davantage l'expérimentation. Néanmoins, la raréfaction des financements publics, les exigences de maîtrise budgétaire, l'évolution des règles et la nécessité d'obtenir des co-financements... ne facilitent pas les logiques expérimentales et incitent au soutien de projets « plus structurants », « solides ».

Les acteurs du territoire qui ont connu les précédentes versions du dispositif LEADER depuis l'origine, ont le sentiment que le dispositif s'ouvre de plus en plus à des projets d'investissement plus classiques, LEADER arrivant comme un complément de financement. Plusieurs porteurs de projets et membres du comité de programmation soulignent également la contradiction qu'il y a entre l'exigence d'innovation et la lourdeur de la procédure qui peut représenter un frein

Bien que LEADER favorise la mise en œuvre de projets innovants, quelques membres du comité de programmation estiment qu'il faudrait aller plus loin, notamment sur les enjeux liés au changement climatique et énergétique.

Plusieurs projets sont cités comme particulièrement intéressants et emblématiques pour le territoire :

- Le Fab Lab de la vallée du Lèze, pôle d'innovation collaborative, défi dans le monde rural
- L'hôtel des arts de Saverdun, qui dynamise un centre-bourg, met en réseau les associations culturelles et prend en compte la transition énergétique (écoconstruction)
- L'aménagement des berges du lac de Saint-Ybars longtemps discuté et qui a vu le jour par sa vocation touristique mais aussi le projet de cantine qui apporte une réponse locale.

Le Fab Lab de la vallée du Lèze concerne les entreprises et la population

Le projet de cantine est un petit dossier où LEADER amène vraiment un plus.

Avec une trentaine d'emplois maintenus, le dispositif a un impact en termes d'emploi local même s'il est prématuré de la mesurer à mi-parcours

A mi-parcours, et avec aucun dossier soldé, l'impact sur l'emploi est difficile à mesurer.

Toutefois, près de la moitié des porteurs de projet ayant répondu à l'enquête déclare que leur projet permettra de créer de l'emploi direct et 1/3 de l'emploi indirect. Les 2/3 disent que le projet permettra de maintenir de l'emploi dans leur structure ainsi que de l'emploi indirect sur le territoire.

Les données disponibles à ce jour permettent d'estimer à 29 le nombre d'emplois maintenus (13 femmes et 16 hommes) et à 2 le nombre d'emplois créés (1 homme, 1 femme). 3 projets doivent pérenniser des emplois, 2 en créer.

Une articulation et des complémentarités avec les autres financements publics

La moitié des membres du comité de programmation estiment que LEADER est complémentaire aux autres politiques contractuelles et 10% plus ciblé. 10% estiment que c'est redondant et 30% ne savent pas (surtout des acteurs privés). Certains regrettent le découpage nécessaire d'une même opération en plusieurs dossiers, car chaque financeur intervient sur des choses différentes.

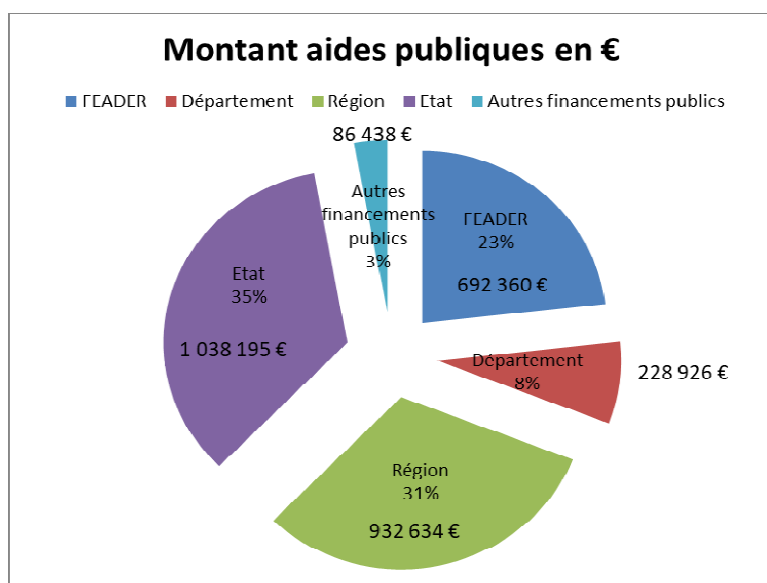
Le territoire a l'habitude de la contractualisation, contrats de terroir, contrat de pays auparavant, maintenant contrat territorial avec la Région, contrat de ruralité avec l'État. Depuis les premières générations LEADER, ce dispositif est intégré aux politiques territoriales.

Pour les projets publics notamment il y a une articulation et une complémentarité dans le cadre des politiques contractuelles (Contrat territoriaux unique jusqu'en 2017 et contrat de territoire désormais avec la Région). Les comités techniques réunissant les principaux partenaires (Etat, Région, Département, PETR...), même s'ils ne sont pas tous signataires des différents contrats se réunissent une fois par an environ, voire deux. Certains projets peuvent entrer des programmations au fil de l'eau et pour les demandes inférieure à 20 000 € la Région a mis en place des dispositifs PASS (PASS tourisme, PASS économie – PASS culture) pour simplifier les procédures et être plus réactif.

Entre 2015 et 2017, avec la fusion des régions, la fusion des intercommunalités, la disparition des Pays et la création du PETR, le contexte territorial a été compliqué et n'a pas facilité la lecture et compréhension des politiques territoriales. Néanmoins, aux dires des acteurs la complémentarité est bien réelle. On peut citer par exemple, l'articulation des projets d'équipements liés aux services soutenus dans LEADER en cohérence avec le schéma départemental des services aux publics.

L'Etat et la Région représentent 70% des cofinancements publics (hors animation)








L'Etat est le premier cofinanceur, suivi par la Région. Ils représentent près de 70% des aides publiques. Le Département et les communautés de communes complètent les cofinancements publics.



ANALYSE AFOM DE LA STRATEGIE ET SON IMPACT

Atouts	Faiblesses
<p style="text-align: center;">Répartition, échelle des projets, partenariat</p> <p>Des projets répartis sur tout le territoire (dans toutes les EPCI + voir carte) Des projets majoritairement à vocation intercommunale et au-delà (4 à rayonnement intercommunal, 4 rayonnement au-delà du GAL) ayant permis la mise en réseau et des partenariats (3 mise en réseau, 2 mutualisation, 1 multisectoriel)</p> <p style="text-align: center;">Innovation</p> <p>Des projets jugés majoritairement innovants (5 sur 8 projets)</p> <p style="text-align: center;">Cofinancement et articulation avec les autres financements</p> <p>Une complémentarité des financements (via les différents contrats) et des échanges entre les cofinanceurs. État et Région principaux co-financeurs</p> <p style="text-align: center;">Impact sur l'emploi</p> <p>Une majorité de projets ont un impact sur la création/maintien d'emploi (2/3 des porteurs de projet ayant répondu) 2 emplois créés et une trentaine maintenus</p>	<p style="text-align: center;">Innovation</p> <p>Une innovation qui ne prend pas assez en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique</p> <p style="text-align: center;">Cofinancement et articulation avec les autres financements</p> <p>Un accès plus compliqué pour les porteurs de projet privés (notamment les petites structures sans personnel aguerri)</p> <p style="text-align: center;">Impact sur l'emploi</p> <p>...mais information difficile à obtenir à mi-parcours</p>
Opportunités	Menaces
<p style="text-align: center;">Innovation</p> <p>Un acquis historique de LEADER... Cofinancement et articulation avec les autres financements Volonté d'articulation des partenaires à travers les divers contrats</p>	<p style="text-align: center;">Innovation</p> <p>... mais la raréfaction des financements "classiques" et la lourdeur de la procédure entraînent l'arrivée de projets moins innovants</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR LA STRATEGIE ET SON IMPACT

Questions évaluatives	
Les projets ont un rayonnement territorial supra communal ?	
La répartition territoriale des projets est-elle équilibrée ?	
LEADER a-t'il permis la mise en place de partenariats, la mise en réseau d'acteurs, le financement de projets multisectoriels ?	
LEADER a permis d'accompagner des projets innovants ?	
LEADER a un impact sur l'emploi (création/maintien)	
Il y a-t'il une complémentarité de LEADER avec les dispositifs de financements existants ?	
L'articulation avec les autres contrats territoriaux est-elle adaptée ?	

PRECONISATIONS SUR LA STRATEGIE ET SON IMPACT

- L'impact devant être mesuré beaucoup plus finement en fin de programme, il est indispensable de s'appropriier et de simplifier les outils permettant de répondre aux exigences de l'autorité de gestion (évaluation finale).
- Reprendre et réadapter les questions évaluatives concernant la stratégie des GAL (mission du sous-groupe évaluation)
- Valoriser les réalisations et l'impact du programme (cf. communication)

2.2 – ANALYSE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET DU FONCTIONNEMENT

2.2 .1 - L'INFORMATION, LA COMMUNICATION, LA MOBILISATION

40 porteurs de projet accueillis

Le GAL a choisi le système du dépôt des dossiers « au fil de l'eau » et n'a pas mis en place d'appel à projet.

De nombreux porteurs de projets s'adressent directement au PETR et l'équipe du GAL pour monter leur projet. L'équipe du GAL a ainsi reçu **40 porteurs de projets**. Près d'1/5^{ème} des porteurs de projets reçus ont un dossier programmé. Ce ratio augmente significativement et passe à près de 40% si on ajoute les dossiers déposés (récépissé de dépôt au GAL).

34 porteurs de projet ont été reçus et 24 accompagnés dans la constitution de leur dossier.

Une mobilisation des réseaux et du « bouche à oreille »

L'information passe principalement par les élus et les réseaux mobilisés dès la construction de la candidature, et par l'équipe LEADER

Dès la préparation de la candidature, les réseaux (association Portes d'Ariège Pyrénées, réseaux des animateurs au sein des EPCI, des chambres consulaires,...), les élus (conférence des maires,...) et institutions locales (Conseil départemental, Région, services de la préfecture,...) ont été mobilisés. Une équipe de travail de 10 personnes (dont SCOT et PNR) s'est impliquée dans l'élaboration de la candidature LEADER.

Les relais fonctionnent, le territoire est bien couvert, notamment par les animateurs présents dans les collectivités. Les animateurs du GAL quant à eux connaissent bien le territoire et les réseaux.

LEADER est bien connu des communes, intercommunalités, secteur parapublic. Les réseaux fonctionnent.

24 réunions d'animations collectives ont eu lieu : bureaux, syndicats, ateliers du PETR, réseau politique de la ville, atelier innovation Saverdun, réseau Chambre d'agriculture, coopé Hers, réseau Bastides, laines paysannes, réseau ATD, réseau des animateurs,...

L'équipe du GAL participe activement à de nombreuses rencontres et réunions et intervient régulièrement auprès d'eux, que ces derniers touchent des acteurs publics ou privés.

Par ailleurs, l'équipe du GAL a notamment organisé ou réalisé :

- un séminaire de préparation et présentation du GAL Plaine et coteaux d'Ariège au lancement.
- un "guide de présentation des dispositifs de financements publics territoriaux" avec la communauté de communes,
- un atelier collectif "Innovation Territoriale" avec la commune de Saverdun

- une journée d'inauguration publique d'un des projets : l'Hôtel des arts à Saverdun : affiches, film, spectacles.

L'enquête auprès des porteurs de projet des 2 GAL mentionne que près des ¾ ont eu connaissance de LEADER par des membres du comité de programmation ou par les animateurs LEADER. Par ailleurs 70% des membres privés et publics du comité de programmation ayant répondu à l'enquête affirme avoir orienté des porteurs de projet vers LEADER, dont les 2/3 entre 3 et 5 porteurs de projet.

La proximité, les échanges, la disponibilité de l'équipe du GAL sont ainsi soulignés comme des points très positifs que ce soit par les porteurs de projets ou les membres du comité de programmation.

Ce type de communication qui a fait ses preuves, illustre la qualité du partenariat local, et montre son efficacité mais elle nécessite un investissement important en termes de temps de la part de l'équipe et force est de constater que les moyens humains dédiés au GAL sont limités.

Notons que cette stratégie est efficace grâce à l'antériorité de l'équipe sur ce type de dispositif, qui possède déjà les contacts, et est identifiée et connue par la plupart des partenaires et à l'habitude de l'animation de réseaux.

Une quasi absence de communication en dehors des réseaux

Malgré ce travail d'animation, on constate des manques importants en termes d'outils de communication, pour toucher les personnes en dehors des réseaux connus et pour faciliter la compréhension du dispositif pour ceux qui le connaissent. Mis à part quelques articles dans la presse ou le magazine du département, l'absence d'outils de communication, de supports formalisés (le GAL ne dispose ni de site internet, ni de plaquette papier...) **et de stratégie ou plan de communication** présente des inconvénients ou limites.

- Le manque de connaissance de la stratégie par les porteurs de projet et sa faible lisibilité. La perception du dispositif LEADER à tendance à se résumer à un simple dispositif financier, les spécificités LEADER telle l'innovation, le partenariat sont peu mises en avant et peu perçues par ceux qui ne connaissent pas le dispositif.
- Une difficulté à visualiser de façon assez simple, les projets et types d'actions qui peuvent être soutenus, les finalités de la stratégie. On note un besoin d'illustration concrète, de communication sur les projets réalisés.
- Un manque de repères pour les porteurs de projets, quant aux étapes, délais de la procédure. Les échanges sont essentiellement en direct avec l'équipe du GAL. À ce jour il n'y a pas de documents techniques, brochure, guide du porteur de projet dont les porteurs de projets pourraient disposer.

Déficit de communication sur les spécificités LEADER, sur le fait que l'Europe soutient l'innovation en milieu rural.

Il est important de faire connaître tout ce qui est fait, d'en informer les mairies, le grand public.

Tout le monde n'a pas conscience de l'intérêt des projets

Ainsi selon les 70% des membres du comité de programmation LEADER est moyennement ou peu connu sur le territoire, et 40% estime que la communication n'est pas adaptée (30% partiellement adaptée et 30% adaptée)

Les porteurs de projet regrettent également le manque d'outils de communication (site Internet, plaquette de présentation, article de presse...) en particulier une

explication simple et claire des règles d'éligibilité. Ce dernier point est notamment ressorti sur le début de programme où les règles ont été modifiées. Il paraît essentiel d'informer très en amont les porteurs de projet des délais et de la complexité de la procédure.

Leader est connu par les collectivités qui ont les moyens humains d'aller chercher ces aides. Pour les privés c'est plus compliqué.

La valorisation des projets très investie par les porteurs de projet

L'ensemble des porteurs de projets qui ont répondu à l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours ont mis en place ou prévoit de mettre en place des actions de valorisation de leur projet : site internet, conférence et dossier de presse, inauguration, réseaux sociaux, film, manifestations...

Par contre ce type de communication à l'échelle du GAL pour la valorisation du dispositif et des réalisations vis-à-vis du grand public n'est pas encore engagé. A ce jour, il y a peu d'actions presse, d'opérations en direction du grand public. Celles-ci s'opèrent à l'échelle des porteurs de projets.

ANALYSE AFOM DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Atouts	Faiblesse
<p>Bonne connaissance du territoire et des acteurs locaux</p> <p>Une information et communication essentiellement directe intéressante et appréciée...</p> <p>Implication forte de l'équipe dans les réseaux et réseau de partenaires actifs, relais</p> <p>Implication des porteurs de projets dans la valorisation de leur projet</p>	<p>...mais insuffisante</p> <p>Absence d'outils de communication formalisés et didactiques (plaquette-site internet)</p> <p>Manque de lisibilité de la stratégie</p> <p>Manque de repères par rapport à la procédure</p> <p>Pas de véritable stratégie de communication globale (cible/message/outils/moyens)</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'enveloppe financière dédiée à l'animation et à la gestion pourrait permettre de renforcer les moyens de communication</p> <p>À mi-parcours des 1er résultats concrets à communiquer (ex de réalisation).</p> <p>Des partenaires qui disposent d'outils pouvant relayer l'information (ex. site internet, bulletins locaux...)</p> <p>Évaluation à mi-parcours : des 1^{er} résultats à communiquer.</p>	<p>Ne pas arriver à toucher de nouveaux porteurs de projets « hors réseaux » en particulier des privés</p> <p>Ne pas valoriser suffisamment l'intérêt et l'impact du dispositif et contribuer à véhiculer une image plutôt négative de LEADER</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Question évaluative : La communication effectuée sur le territoire du GAL est-elle adaptée ?

Efficacité de la communication pour l'émergence des projets



Efficacité de la communication pédagogique sur la procédure



Efficacité de la communication pour la valorisation des projets



Efficacité de la valorisation pour la valorisation du programme



PRECONISATIONS SUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Profiter de l'opportunité des résultats de l'évaluation à mi-parcours et de l'attribution d'une enveloppe supplémentaire pour renforcer la communication
- Poursuivre le travail existant avec les réseaux et partenaires et mobiliser de nouveaux réseaux en fonction des priorités de la stratégie (Association des maires – réseaux questions environnementales – réseaux économiques...)
- Renforcer les moyens humains (l'équipe, temps dédié à la communication).
- Établir une stratégie et un plan de communication
- Créer des outils (site internet – plaquette – film – Partenariat presse, guide porteur de projet – Revue de presse...)
- S'appuyer sur les membres du comité de programmation et les porteurs de projets : « Ambassadeurs LEADER »

2.2.2 - L'ANIMATION, L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS, L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Une équipe efficace mais qui ne peut assurer certaines missions

Les moyens humains consacrés à l'animation et à la gestion du GAL Plaine et coteaux d'Ariège sont de 1,5 ETP répartis de la façon suivante :

- 0,5 ETP pour la coordination-animation assurée par Brigitte RAVE, salariée du PETR
- 0,5 ETP pour l'animation assurée par Elise Barbone, salariée du PETR
- 0,5 ETP pour la gestion assurée par Sabrina Da Silva depuis février 2018, mise à disposition par la mairie de Foix auprès du PETR

A noter que les EPCI ont des agents chargés du montage des dossiers pour les communes et l'intercommunalité.

Toutefois, un ½ ETP d'animation n'a pas été assuré pendant 8 mois, et le poste de gestion a changé en 2018, ce qui peut peut-être expliquer la baisse du nombre de projets programmés en 2018 (2 contre 5 en 2017). Certains personnels connaissent LEADER sont expérimentés, connaissant LEADER depuis la première génération. Par ailleurs aucun dossier n'a encore été soldé. A mi-parcours commencent également à arriver les demandes de paiement qui logiquement vont se multiplier, et nécessiteront une attention particulière afin que les délais soient le plus courts possibles. Si le GAL n'est pas responsable de tous les délais, il doit cependant être en capacité de conseiller et d'accompagner les porteurs de projet dans cette phase essentielle pour les porteurs de projet.

40 porteurs de projets ont été eu un contact¹ avec l'équipe du GAL dont 15 privés. **20% des projets ont été programmés.** Ce ratio augmente significativement et passe à près de 40% si on ajoute les dossiers en cours d'instruction et/ou déposés au GAL. **34 porteurs de projets ont été reçus par l'équipe** à minima et 24 d'entre eux accompagnés dans la constitution de leur dossier. 93% des porteurs de projets ayant répondu à l'enquête ont été accompagnés par l'équipe du GAL pour de l'information – l'aide à la formalisation – l'aide au montage administratif et financier.

Parmi les projets reçus :

- 8 ont été programmés,
- 9 sont en cours de montage,
- 16 étaient éligibles mais n'ont pas eu de suite, notamment en l'absence de contrepartie publique et pour 1 dossier un montant d'opération sous le seuil (10 000 €) et pas de prise en compte du bénévolat
- 4 étaient inéligibles en raison des délais de réalisation de l'opération, des critères de la stratégie non respectés, du statut de l'exploitant ou pris en compte par un autre financement européen.

¹ Source : Tableau 3 répertoire des porteurs de projets + tableau 4 suivi financier

La qualité du travail pour l'accompagnement des porteurs de projets, la préparation des dossiers, le travail amont est reconnu tant par les membres du comité de programmation, que par les porteurs de projets eux-mêmes.

*L'équipe est à l'écoute, disponible.
Elle donne des conseils pertinents.*

60% des membres du comité de programmation estiment que les moyens sont suffisants, même s'ils considèrent qu'il faudrait renforcer les contacts directs avec les porteurs de projet pour expliquer comment monter les dossiers et que des efforts spécifiques doivent être fait en direction des porteurs de projet privés qui ne sont pas dans les réseaux. Si les EPCI se sont donnés les moyens en se dotant d'agent dédiés au montage des dossiers, la question reste en suspens pour les privés.

*Les projets sont bien étudiés,
avec neutralité*

90 % des membres du comité de programmation estiment que l'équipe est efficace, faisant un travail de qualité et avec neutralité. Toutefois certains considèrent que l'équipe du GAL est trop absorbé par des tâches administratives.

*L'équipe est motivée et compétente.
Elle fait face à une grosse charge de travail administratif.*

Malgré cela, certains besoins tels que la communication, la mobilisation et l'accompagnement de porteurs de projet privés ou sur les mesures non encore mobilisées ... restent en attente. De même la coopération, qui fait partie des exigences de l'Europe et de l'intérêt de LEADER doit être consolidée afin de programmer rapidement des projets.

L'attribution de l'enveloppe complémentaire et la gestion du paiement des dossiers nécessite de s'interroger sur les moyens humains pour y faire face.

Une enveloppe d'animation et de gestion sous utilisée à ce jour, alors qu'elle est prise en charge à 80%

A noter que jusqu'à présent 2 dossiers seulement ont été programmés concernant l'animation/gestion par le PETR pour l'ingénierie 2016 et 2017, pour un montant de 67 508 € de FEADER (60%), soit **seulement 9% de l'enveloppe attribuée initialement** (sans compter l'enveloppe réservataire). Le Conseil départemental de l'Ariège est venu en cofinancement pour l'animation et la gestion à hauteur de 22 503 € soit 20% du coût total.

Cette enveloppe dédiée à l'animation et à la gestion est une spécificité de LEADER. Elle est prise en charge à hauteur de 80%.

Des échanges directs appréciés, mais à compléter car la procédure est perçue comme lourde et complexe.

Le dispositif LEADER, ses règles et exigences ont considérablement évolué au regard des premières générations. (ex. règles de co-financement, règle de mise en concurrence...). Ces règles auxquels les porteurs de projets doivent répondre sont plus exigeantes et nécessitent d'être bien appréhender par les porteurs de projets.

Ce sont avant tout les échanges avec l'équipe du GAL qui permettent aux porteurs de projets de s'approprier la procédure LEADER. Plusieurs porteurs de projet soulignent l'intérêt de compléter ces échanges au demeurant essentiels et très appréciés par un document type « Mode d'emploi », «

Guide du porteur de projet » qui permette de bien spécifier les étapes de la procédure, les calendriers, le qui fait quoi.

En effet le dispositif LEADER pâti d'une image et d'une réputation souvent médiocre « lourdeur et longueur de la procédure », « complexité »... qui s'est nourri par :

- un dispositif qui a démarré sans que la procédure soit stabilisée. Pour fluidifier la gestion du programme, l'Autorité de Gestion a autorisé le dépôt de dossiers dès le lancement du programme sans que ce dernier soit stabilisé, prenant le risque d'une modification des règles en cours. Certains porteurs de projets ont ainsi dû déposer leur dossier plusieurs fois.
- Une instruction des dossiers « tatillonne » de la part de la DDT et l'impression pour certains porteurs de projets d'un manque d'articulation entre le GAL et le service instructeur.

À cela ajoutons une absence de repères quant aux dates « butoirs » pour les porteurs de projets et partenaires avec le dépôt des dossiers au fil de l'eau, la tenue des comités de programmation en fonction de l'instruction des dossiers qui ne facilitent pas la lisibilité de la procédure.

ANALYSE AFOM DE L'ANIMATION

Atouts	Faiblesses
<p>Une équipe investie, expérimentée, à l'écoute, qui connaît bien le territoire et reconnue dans la qualité de son travail</p> <p>Une bonne coordination et efficacité avec les relais – Travail important d'animation de réseau</p>	<p>Une équipe qui a connu une absence d'animation pendant 8 mois.</p> <p>Pas de moyens humains dédiés aux projets de coopération, à la communication</p> <p>Aucun appel à projet qui pourrait permettre de toucher de nouveaux porteurs de projets et de cibler les axes de la stratégie peu investis</p>
Opportunités	Menaces
<p>LEADER est un dispositif qui dédie des moyens pour l'animation/gestion</p> <p>Une enveloppe dédiée à l'animation/gestion du GAL, prise en charge à 80%, et utilisé qu'à hauteur de 9% de l'enveloppe initiale</p>	<p>Ne pas pouvoir mobiliser et accompagner suffisamment de porteurs de projets pour consommer l'enveloppe complémentaire et assurer les demandes de paiement dans des délais raisonnables</p> <p>Une surcharge de travail qui peut nuire au maintien de la qualité d'animation et de gestion du dispositif.</p> <p>Ne pas mobiliser des porteurs de projets « moins initiés »</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR L'ANIMATION

Question évaluative : L'animation LEADER effectuée sur le territoire est-elle adaptée ?

Moyens mobilisés suffisants



Apports de l'équipe technique du GAL aux porteurs de projets



Efficacité de l'accompagnement aux porteurs de projets



Relais sur le territoire



Actions effectuées pour l'émergence de projets



PRECONISATIONS SUR L'ANIMATION

- Poursuivre le travail d'animation de réseau de façon large, et mobiliser de nouveaux réseaux (privés)
- Organiser des réunions collectives pour les porteurs de projets
- Organiser des réunions plus thématiques sur certains axes de la stratégie (ex. changement climatique et énergétique) et mobiliser la mesure "information et sensibilisation..."
- Renforcer l'équipe, en particulier sur la coopération, la communication-évaluation, les paiements
- Tester et utiliser la possibilité de lancer un appel à projet

2.2.3 - GOUVERNANCE : LE COMITE DE PROGRAMMATION, LA SELECTION

Un rythme à trouver pour les comités de programmation

5 comités de programmation ont été organisés, soit en moyenne 2 comités de programmation par an. 4 ont eu lieu en présentiel et 1 sous la forme de consultations écrites car le double quorum n'a pu être atteint. Si cette fréquence convient à 70% des membres du comité de programmation ayant répondu à l'enquête, certains souhaiteraient une fréquence plus régulière (3 ou 4 par an) et un calendrier fixé à l'avance.

Le taux de présence est de près de 66%. Le double quorum est parfois difficile à atteindre et nécessite des relances de l'équipe du GAL.

Des comités de programmation riches en débat avec une valeur ajoutée du partenariat public-privé réelle

80% des membres du comité de programmation ayant répondu à l'enquête sont satisfaits du déroulement des comités de programmation et 20% partiellement

L'intérêt qu'ils trouvent à participer au comité de programmation est d'ordre divers :

- Une meilleure vision et connaissance des initiatives, des projets, des dynamiques à l'œuvre sur le territoire.
- La richesse des débats et des échanges, en particulier entre les membres du collège public et privé
- Un accès à de nouveaux financements

Le comité de programmation est un lieu ouvert, avec de vrais échanges

Ouverture sur les projets du territoire, les appuyer, mesurer leur intérêt pour le territoire

Ainsi quand on leur demande de classer la valeur ajoutée de l'association d'acteurs privés et publics lors des comités de programmation, ils répondent par ordre de priorité et majoritairement :

- Un regard complémentaire sur les projets (enrichissement de la qualité des projets, expertise, etc.)
- Un échange d'expériences permettant l'enrichissement (compétences, culture générale, etc.) des membres du CP
- Une meilleure connaissance des besoins du territoire.

La prise de parole est facilitée que ce soit pour les acteurs privés et les acteurs publics, et chacun prend la parole lorsqu'il le souhaite. 50% prennent la parole au moins une fois par comité de programmation.

La présentation des projets par les porteurs de projets en comité de programmation très appréciée, un véritable plus

Une des spécificités des GAL ariégeois et du GAL Plaine et coteaux d'Ariège est d'inviter les porteurs de projet à venir présenter leur projet en comité de programmation. Ceci est doublement apprécié de la part des membres du comité de programmation qui peuvent avoir une bonne compréhension des projets, et approfondir certains aspects en posant directement des questions. C'est également apprécié par les porteurs de projets pour qui cette interaction permet d'accroître la qualité de leur projet, de recueillir des conseils, d'envisager des développements...

La présentation des projets par les porteurs de projets est très riche.

Elle permet de mieux connaître les projets, de pouvoir donner son avis, de poser des questions pour les faire évoluer, d'améliorer la qualité des projets

Toutefois ces modalités d'organisation exigent du temps et rendent la durée des comités de programmation parfois longs. La tenue plus fréquente, programmée de façon régulière des comités de programmation (par exemple 1 fois par trimestre) pourrait permettre de travailler autrement. Jusqu'à présent la tenue des comités de programmation s'est calée sur l'instruction des dossiers à programmer.

Une transparence et non-discrimination de la procédure de sélection des dossiers grâce notamment à la grille de notation

L'éligibilité des dossiers est une question traitée au niveau technique. Ainsi tous les dossiers présentés en comité de programmation sont éligibles. Le comité de programmation doit se prononcer sur l'opportunité et l'intérêt du projet au regard de la stratégie retenue.

Pour cela le GAL utilise une grille de notation : notation en séance sur proposition de note (analyse technique et pré-notation effectuée par l'équipe technique du GAL élargie de l'animateur concerné le cas échéant).

L'existence et l'utilisation d'une grille de notation constitue un élément positif relevé par 90% des membres du comité de programmation. Cette grille facilite le débat, les échanges entre les membres du comité de programmation.

Elle est également relevée par des porteurs de projets et plus particulièrement les porteurs de projets privés.

La grille de notation oblige à réfléchir, notamment sur des points que l'on n'aurait pas vus

Les échanges permettent de comprendre la notation et de réorienter certaines actions si besoin

Les privés osent plus « noter »

Une grille de notation qui permet une modulation de l'aide, mais qui n'est pas toujours adaptée

Bien que très utile et appréciée, la grille de notation telle qu'elle est à ce jour, n'est pas satisfaisante pour les membres du comité de programmation. Les remarques sont notamment :

- Certaines questions ne sont pas adaptées aux projets et certains critères sont parfois inopérants. Par exemple la question de la parité homme/femme sur certains projets paraît absurde, ou la notion de jeunes est à préciser : un jeune agriculteur est-il considéré comme jeune à 45 ans ?
- Les questions sont parfois perçues comme technocratiques, ne rendant pas vraiment compte des objectifs de la stratégie.
- Les questions ne reflètent pas la réalité des projets, et peuvent parfois privilégier des structures qui maîtrisent la grille et le programme, au détriment de projets portés par des personnes moins aguerries.

Par ailleurs, pour certains membres du comité de programmation au-delà de l'intérêt du débat, la notation n'a pas vraiment d'incidence, « *Tous les projets passent* ». Le GAL Plaine et Coteaux d'Ariège a pourtant opté pour une modulation de l'aide en fonction de la notation. Certains soulignent son intérêt :

Tous les projets passent

- elle renforce le rôle du comité de programmation
- elle permet de favoriser les projets qui ont un fort intérêt collectif

L'introduction d'avis d'opportunité avant la programmation comme cela est pratiqué par certains GAL pourrait également être une piste à étudier pour renforcer le rôle du comité de programmation.

La prévention des conflits d'intérêts

Dès le début de la séance des comités de programmation, le Président rappelle aux membres la prévention des conflits d'intérêt : les membres en relation directe (président, conseiller départemental, membre du conseil d'administration,) avec le projet étudié ne participent pas au vote: ils sortent de la salle de réunion du comité. Cela est consigné dans le compte rendu du comité.

L'utilisation de la grille de notation, et la richesse des débats est également un facteur qui contribue à la prévention des conflits d'intérêts.

ANALYSE AFOM DE LA GOUVERNANCE

Atouts	Faiblesse
<p>La richesse des échanges entre partenaires privés et publics et un taux de participation intéressants (66 %)</p> <p>La présentation des projets en comité de programmation</p> <p>Une meilleure connaissance des initiatives et politiques locales</p> <p>Existence d'une culture du développement local</p> <p>Existence d'une grille de notation qui induit du débat et des échanges et permet de moduler l'aide LEADER</p>	<p>1 consultation écrite sur 5 comités de programmation.</p> <p>La grille n'est pas toujours véritablement adaptée et reliée à la stratégie locale.</p> <p>Le comité de programmation n'a pas systématiquement connaissance des projets non présentés dans cette instance (notation des projets éligibles)</p>
Opportunités	Menaces
<p>La reprise de l'instruction par la région (sous réserve qu'elle soit réactive)</p> <p>L'intérêt des membres du comité de programmation quant à leur rôle, et leur souci / à la qualité des projets présentés</p>	<p>La longueur des comités de programmation qui risque d'effrayer des participants.</p> <p>Risque d'un sentiment d'être une "chambre d'enregistrement" pour certains pouvant entraîner un désengagement progressif (notamment membres privés)</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR LA GOUVERNANCE

Question évaluative : La gouvernance du GAL est-elle efficace ?

Dynamique et participation au comité de programmation



Efficacité du partenariat public-privé



Transparence et non-discrimination de la procédure de sélection des dossiers



PRECONISATIONS SUR LA GOUVERNANCE

- Modifier la grille de notation sur les items correspondant à la stratégie européenne (parité homme/femme; incidence sur l'environnement,...) et intégrer des éléments permettant de répondre aux effets locaux attendus de la stratégie (questions évaluatives)
- Renforcer la présence et la lisibilité de la stratégie du GAL (document didactique et synthétique sur la stratégie pouvant servir de référence lors de chaque comité de programmation)
- Quelques groupes de travail mis en place par le GAL sur des points spécifiques à relancer :
 - Groupe de travail « évaluation »
 - Groupe de travail transitions
 - Groupe de travail PTCE chambre d'agriculture filière courte

2.2.4 – LISIBILITE, GESTION DU PROGRAMME

Une procédure longue

Selon les données disponibles, le nombre de mois en moyenne entre la date du dépôt du dossier (récépissé de dépôt) et la date de programmation est de 15 mois.

Toutefois cette moyenne cache de très fortes disparités, les délais s'échelonnant :

- de 2 ou 5 mois pour la maison de santé ou l'étude de la Chambre d'agriculture sur la gouvernance alimentaire
- à autour de 3 ans pour l'opération d'aménagement des berges du lac de Saint-Ybars, qui a fait l'objet d'une longue discussion, ou pour l'Hôtel des arts

Selon les données disponibles (6 dossiers), le nombre de mois en moyenne entre la date de programmation et la date de signature de la convention est de 9 mois, là aussi avec de fortes variations, de 3 mois à près de 2 ans pour 1 dossier (Maison de santé).

8 dossiers sont en cours d'instruction et en attente de programmation et 8 autres projets (portefeuille de projet) sont en cours d'élaboration avec des porteurs de projets. Un projet a été abandonné.

Le dispositif LEADER pâti d'une image et d'une réputation souvent médiocre « lourdeur et longueur de la procédure », « complexité »... qui s'est nourri par :

- un dispositif qui a démarré sans que la procédure soit stabilisée. Pour fluidifier la gestion du programme, l'Autorité de Gestion a autorisé le dépôt de dossiers dès le lancement du programme sans que ce dernier soit stabilisé, prenant le risque d'une modification des règles en cours. Certains porteurs de projets ont ainsi dû déposer leur dossier plusieurs fois.
- Une instruction des dossiers de la part de la DDT parfois qualifiée de « tatillonne » et l'impression pour certains porteurs de projets d'un manque d'articulation entre le GAL et le service instructeur.
- Un démarrage du dispositif dans une période de recomposition territoriale et de redéfinition de nouveaux cadres contractuels.
- La difficulté parfois d'obtenir les attestations des co-financeurs, souvent due à des décalages de calendriers. Pour les projets publics notamment il y a une articulation et une complémentarité dans le cadre des politiques contractuelles (Contrat territoriaux unique jusqu'en 2017 et contrat de territoire désormais avec la Région). Les comités techniques réunissant les divers partenaires et politiques se réunissent une fois par an environ, voire deux. Certains projets de faibles montants peuvent entrer dans des programmations au fil de l'eau. Par exemple pour les demandes inférieures à 20 000 € la Région a mis en place des dispositifs PASS (PASS tourisme, PASS économie – PASS culture) pour simplifier les procédures et être plus réactive.

À cela ajoutons :

- une absence de repères quant aux dates « butoirs » pour les porteurs de projets et partenaires avec le dépôt des dossiers au fil de l'eau, la tenue des comités de programmation en fonction de l'instruction des dossiers qui ne facilitent pas la lisibilité de la procédure.
- Une difficulté pour certains porteurs de projets concernant la complétude des dossiers (le manque d'expérience pour certains porteurs de projets privés, la difficulté à réunir les pièces, l'obtention des co-financements...). Cela illustre la rigueur des règles administratives à respecter (ex. mise en concurrence) et le manque de moyens humains aguerris dans certaines structures (ex. pour les porteurs de projets privés, les petites collectivités...)

Les porteurs de projets sont assez unanimes pour souligner :

- la nécessité d'améliorer la clarté de l'information sur la procédure, sur la stratégie...
- Le manque de stabilité du dispositif avec des changements de règles en cours de procédure.
- La nécessité de raccourcir les délais.

La question de l'avance de trésorerie pour les porteurs de projets privés constitue une question importante et récurrente.

La délivrance tardive des conventions les pénalisent, notamment auprès des réseaux bancaires qui demandent souvent les conventions pour accorder des prêts relatifs à la trésorerie. D'autre part, les taux d'intérêts obtenus par le privé sont significativement plus élevés que ceux obtenus par le public.

Et comme évoquée plus haut, la stratégie est peu connue et peu lisible pour les porteurs de projet.

ANALYSE AFOM DE LA LISIBILITE ET LA GESTION DU PROGRAMME

Atouts	Faiblesses
<p>L'appui de l'équipe du GAL auprès des porteurs de projets</p>	<p>Une procédure non stabilisée dès le départ</p> <p>Procédure longue et complexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les délais pour la complétude des dossiers (notamment l'obtention des engagements des co-financeurs) - La longueur de l'instruction <p>Un manque de support d'information très en amont sur la stratégie et sur la procédure (cf. communication)</p> <p>La trésorerie des porteurs de projet privés</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le passage de l'instruction des DDT à la Région peut être l'occasion de reposer le mode de fonctionnement</p> <p>Les outils mis à disposition des GAL par la Région (FAQ) et le réseau des GAL</p>	<p>La non présentation ou l'abandon de projets qui pourraient rentrer dans la stratégie (lourdeur de la procédure et problème de trésorerie)</p>

QUESTIONS EVALUATIVES SUR LA LISIBILITE ET LA GESTION DU PROGRAMME

Question évaluative : La gestion du programme est-elle efficace ?

Acceptabilité des délais de procédure de gestion des dossiers



Importance de l'impact et des conséquences négatives du retard de mise en œuvre du programme sur les projets et porteurs de projets



Question évaluative : Le programme LEADER est-il lisible pour ses parties prenantes ?

Efficacité des moyens mis à disposition pour accompagner les porteurs de projets dans la gestion des dossiers



Appropriation de la stratégie locale de développement par les membres du CP



PRECONISATIONS SUR LA LISIBILITE ET LA GESTION DU PROGRAMME

Préalable : Les GAL ne peuvent décider seuls de modifications dans la procédure

- **Clarifier le rôle des divers interlocuteurs** (qui fait quoi aux différentes échelles ?) et les procédures (étapes des dossiers)
- **Renforcer les moyens d'accompagnement, d'information et de communication**
 - Recruter du personnel sur le GAL. Les porteurs de projet ont besoin d'accompagnement.
 - Renforcer l'appui des intercommunalités aux porteurs de projets privés (même si à priori, les intercommunalités aident les privés à monter leur dossier).
 - Proposer un guide du porteur de projet et une présentation simple de la stratégie
- **Faciliter l'accès des privés au dispositif, concernant particulièrement les problèmes d'avance de trésorerie.**
 - Proposer un autodiagnostic (questions et réponses simples) aux porteurs de projets avant de se lancer. (ex. délais, trésorerie etc.) afin qu'ils mesurent les risques.
 - Obtenir les conventions plus tôt car pour les privés elles servent à la négociation des prêts pour l'avance de trésorerie.
 - Étudier la possibilité de créer un fonds local d'avance trésorerie ou de partenariats spécifiques avec le réseau bancaire.

